

Zeitschrift: Bulletin de la Société pédagogique genevoise
Herausgeber: Société pédagogique genevoise
Band: - (1900)
Heft: 5

Artikel: Communications du Comité
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-240011>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Numéro 5

Année 1900

15 décembre.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE GENEVOISE

**Assemblée générale du 15 novembre 1900, petite salle
de l'Institut.**

Présidence de M. Lucien BAATARD, président.

1^e Communications du Comité.

La démission de M^{me} Daettwyller-Dufour est acceptée.

La salle Treiber n'étant pas libre le mercredi 19 décembre, la soirée annuelle de la Société aura lieu le 23 janvier.

Pour tenir compte des idées exprimées dans l'assemblée du 4 octobre, le Comité, d'accord avec M. Mercier, propose que les trois derniers alinéas du rapport de notre collègue soient remplacés par ce qui suit :

« Qu'on mette à la disposition du paysan de l'eau en abondance, des engrains, des moyens de transport à bon marché ; qu'on développe les institutions d'assurances contre la destruction des récoltes ; qu'on interdise la concurrence déloyale, amenant la mévente des produits agricoles : on aura ainsi travaillé à l'amélioration du sort des agriculteurs, seul moyen efficace de combattre la dépopulation des campagnes.

Emancipons *matériellement* le campagnard, débarrassons-le des âpres et continus soucis d'une vie précaire, fournissons-lui, dans la mesure du possible, les jouissances intellectuelles dont tout homme un peu instruit ne saurait se passer ; alors il ne sentira plus autant le besoin d'abandonner son village, alors il appréciera les beautés de la nature, alors il jouira de son indépendance devenue réelle !

Conclusions :

1. D'une manière générale, la question de l'émigration des populations rurales vers les villes est d'ordre économique plutôt que pédagogique.
2. L'école ne peut avoir qu'une influence restreinte pour retenir à la campagne les enfants de paysans. Elle exerce cette influence en interprétant les programmes dans un sens plus spécialement agricole et en faisant ressortir les avantages de la vie à la campagne. »

Cette rédaction est adoptée.

M. le *Président* informe l'assemblée que M. *Rosier* sera retenu jusqu'à 3 heures par l'inauguration de la Polyclinique, et il propose en conséquence d'intervertir l'ordre du jour, en faisant passer le numéro 3 avant le numéro 2.

2^e L'enseignement de la géométrie à l'école primaire.

M. *Baatard* introduit le sujet par un aperçu général de l'enseignement de la géométrie dans les établissements d'instruction secondaire.

Il rappelle que la synthèse de la géométrie fut établie, il y a tantôt 22 siècles, par Euclide, dans un ouvrage qui, à juste titre, est considéré encore aujourd'hui comme un chef-d'œuvre de logique. Avec *Les Éléments* de Legendre, qui parurent en 1794, on eut un exposé plus élégant, plus conforme à la clarté française. C'est cet ouvrage de l'illustre analyste qui a servi de type aux traités modernes de géométrie ; cependant Euclide est encore en faveur dans certains pays, notamment en Angleterre.

L'étude de ces ouvrages ne peut être abordée que par des élèves chez lesquels le raisonnement a atteint le développement nécessaire pour pouvoir suivre des déductions parfois difficiles et toujours délicates. Et pour que cette étude soit vraiment profitable, elle doit être étayée sur la connaissance expérimentale des faits géométriques principaux ; l'effort de l'élève peut alors se concentrer entièrement sur la recherche de la dépendance que ces faits ont entre eux.

A Genève, les nouveaux programmes de l'enseignement secondaire divisent l'étude de la géométrie en deux cycles.

1^{er} cycle : *Collège inférieur et Ecole professionnelle*. Dans ces deux établissements, l'élève est amené à la connaissance des